

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS 2  
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017**

Présents : CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, SAFFREY C, QOCHIH Z, ROBIN M, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F, JAILLET J.

Mme DUBOIS F. a été nommée secrétaire de séance.

4 administrés présents

---

*Ouverture de la séance à 20h00*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mercredi 25 janvier 2017.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

---

**- Berge rue du Moulin : validation des travaux et proposition de financement (délibération)**

Pour rappel cet effondrement de la berge située rue du Moulin est très certainement due aux très fortes précipitations qui ont eu lieu en mai 2016.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal de la demande de la communauté d'agglomération pour obtenir notre accord pour le financement des travaux de la berge, avec un partage du coût s'établissant comme suit : 60% pour ECLA et 40% pour la commune sur un montant évalué des travaux à hauteur de 120 000€HT.

Un appel d'offre auprès de diverses entreprises va être lancé par la communauté d'agglomération. De plus, ECLA a engagé une procédure auprès de la Préfecture, suite à un rendez-vous entre Monsieur le Maire et la Préfecture, pour obtenir une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 pour et 4 contre, accepte la proposition de financement d'ECLA et la participation de la commune à hauteur de 40%.

Certains membres du conseil municipal souhaitent toutefois qu'une expertise soit réalisée pour connaître les raisons pour lesquelles le mur s'est effondré.

**-Commission environnement** : Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe que la prochaine commission environnement aura lieu le 01 mars à 18h30 afin d'envisager les projets 2017.

**-Commission jeunesse** :

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe que la commission s'est réunie le lundi 20 février 2017 et que plusieurs projets ont été évoqués comme l'installation d'un pumtrack ; espace réservé avec des parcours de bosses et de virages relevés, accessibles aux vélos, skates, rollers... Ce système est moins bruyant qu'une structure type skate park. Une étude de coût et de faisabilité va être réalisée.

Concernant le terrain de pétanque, il a été décidé qu'il resterait au même endroit, à savoir dans le parc des Vignes.

Une action de prévention auprès des enfants doit être mise en place et animée par des animateurs, pompiers...

-Commission communication :

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe que la prochaine réunion commission aura lieu le lundi 27 février avec notamment pour but de réfléchir sur une cohérence entre les différents documents de communication et peut-être la mise en place d'une charte graphique.

-Commission internet :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de cette commission, il a été dans un premier temps rappelé quelle était la situation actuelle de la communauté d'agglomération et de notre commune concernant l'implantation de la fibre optique et du très haut débit.

Notre commune est reconnue comme sinistrée, cela nous impose à des actions fortes et rapides.

Avant d'entamer une procédure d'appel d'offres communale, il a été décidé de demander au président de l'agglomération de réunir très rapidement un groupe de travail pour évoquer la situation et rencontrer les différents acteurs : l'Etat, le Département et les opérateurs.

Ces rencontres devront avoir lieu d'ici fin mars 2017.

- Affouages : exploitation des parcelles 2018 sur le site de Montarliers à Montmorot (délibération)

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe propose au conseil municipal d'ouvrir à l'exploitation les parcelles 5 et 6 pour les affouages 2018 et l'ajournement de la parcelle 7. En effet, les 2 parcelles précitées produiront suffisamment de bois pour répondre à la demande des affouagistes.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ouverture à l'exploitation de ces parcelles et l'ajournement de la parcelle n°7.

-GRDF : demande d'autorisation de mise à disposition des données géographiques du réseau de distribution de gaz (délibération)

Dans le cadre de la mise à jour de la base de données géographiques concernant les réseaux de gaz, ECLA a demandé à GRDF la transmission de fichiers compatibles avec le SIG (système d'informations géographiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'autorisation à GRDF de mettre à disposition ses données à ECLA.

-Zone humide "Château Gaillard" : état d'avancement

Une visite du site a eu lieu le samedi 04 février avec les élus de Chilly le Vignoble et de Courbouzon et le représentant de Jura Nature Environnement.

Compte tenu du classement en zone humide, il a été décidé de déplacer 4 lots d'affouage sur la partie supérieure de la parcelle des Cossons ouverte aux affouages 2017.

Une convention est en cours de rédaction et sera co-signée par les communes de Chilly le Vignoble et Courbouzon ainsi que par Chilly le Vignoble. Cette dernière détaillera la gestion du site sur une durée de 10 ans.

- Rénovation des logements communaux : avancée des travaux

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint rappelle au conseil municipal que des réunions de chantier ont lieu tous les mardi matin avec la présence des entreprises, de l'architecte et d'une personne représentant la mairie.

Il ajoute que les peintures sont en cours et que la date de fin de travaux sera respectée.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint explique que le SIER propose 2 devis pour le branchement en eau potable des logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis d'un montant de 5690.08€ TTC.

De plus, il informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire de poser du parquet dans une des chambres d'un logement car l'existant était trop abimé. Ceci entrainera un coût supplémentaire de 300€.

-Calcul de la contribution au service E-lum : comparatif sur 2 années

Madame la 3<sup>ème</sup> adjointe informe le conseil municipal que l'adhésion 2017 au service E-lum pour l'éclairage public est de 2158.17€ et que selon le rapport du SIDEC, l'empreinte nocturne est de meilleure qualité. Ce qui est donc un avantage pour l'environnement.

- Location salle des fêtes : demande de l'association Nouveaux Pas pour Lucia

L'association Nouveaux Pas pour Lucia demande la gratuité de la salle des fêtes pour le weekend du 20 mai 2017.

Programme : tournoi de pétanque le samedi et bourse aux livres le samedi et le dimanche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette demande mais souhaite que l'association indique, plusieurs semaines avant la manifestation, quels sont ses besoins réels en matériel et qu'un rappel de certaines règles soit fait auprès de la secrétaire de mairie.

Questions diverses :

-Transports scolaires : le conseil départemental, en charge des transports scolaires, demande chaque année aux communes de faire part des éventuels changements souhaités. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne proposera pas de modifications d'horaires.

-Opération Récup papier avec Ecole de Messia sur Sorne : Mme Qochih souhaiterait mettre en place une opération de récupération de papier sur la commune. Le papier récupéré sera vendu et permettra d'apporter des fonds à la coopérative scolaire de l'école de Messia sur Sorne.

Toutes les informations utiles seront mises en ligne prochainement sur le site internet de la commune.

Clôture de la séance à 21h45

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 21 mars 2017 à 20h**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 07 mars 2017

Le Maire

Philippe GRICOURT

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de CHILLY-LE-VIGNOBLE' around the perimeter and '(Jura)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is written in a cursive style and extends across the top and right sides of the stamp.